

Bordereau de remise des Chèques Vacances

Il est impératif d'envoyer les chèques vacances à l'issue de votre location dans le colis utilisé pour la restitution. Le dépôt des chèques vacances au siège social ne sera pas accepté.

Référence de la location :

Nom :

Prénom :

Total de vos chèques vacances : €

10€

20€

25€

50€

...

...

...

...

Quantité

Quantité

Quantité

Quantité

Vos commentaires (si besoin) :

.....
.....

Précisions très utiles :

Sur vos Chèques-Vacances, remplissez bien les lignes « Nom du titulaire » et « Adresse du titulaire ». Ne remplissez pas le cadre « Coordonnées du prestataire », c'est à nous de le faire. Ne les pliez pas et détachez-les de leur carnet. Ne découpez surtout pas le talon du chèque (en haut, où est reporté le numéro du chèque) car si vous le faites, nous ne pourrions pas vous les créditer.

Important : À noter que lors d'un complet paiement par chèques vacances et si le montant des chèques vacances excède celui de la commande, le rendu de monnaie est impossible.

Dans le cas où le titulaire des chèques ne serait pas le voyageur, merci de nous transmettre aussi l'attestation de cession de chèques vacances à télécharger dans notre FAQ sur notre site web.

Noomady

SAS au Capital de 106,67€

RCS Paris n°910 491 208